

2021-UNAT-1141, Najway Yusef, Imad El Manasri, Rabie Abdulghani

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a noté que, bien que l'appel soit techniquement inadéquat parce que les appellants n'avaient pas spécifiquement identifié les erreurs qui prétendentement commises par l'UNRWA DT, il avait précédemment reconnu que si un appelant n'était pas légalement représenté, une latitude pourrait être autorisée dans l'intérêt de la justice. En conséquence, Unat a jugé que cela examinerait les avantages de l'appel. Unat a jugé que l'UNRWA DT avait commis une erreur sur une question de fait qui a abouti à une décision manifestement déraisonnable en ne considérant pas la demande complète et la question du moment où les appellants ont reçu la notification de la décision administrative. Unat a jugé que Uncwa dt avait commis une erreur en fait en concluant que les appellants devraient avoir raisonnablement connu tous les faits pertinents de la décision contestée d'ici le 31 mars 2019, car la conclusion était basée sur un examen inexact et incomplet des preuves. Unat a jugé que Unrwa dt a commis une erreur en constatant que les demandes non à recevoir ratione materiae. Unat a renvoyé les affaires à Unrwa dt pour des conclusions de fait supplémentaires et annulé le jugement Unrwa dt.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Les appellants ont contesté la décision de ne pas leur accorder des allocations supplémentaires après une enquête salariale. UNRWA DT a rejeté leurs demandes comme non à recevoir pour ne pas déposer une demande en temps opportun de révision de la décision.

Principe(s) Juridique(s)

L'UNRWA DT doit déterminer la date de la décision implicite sur la base d'éléments objectifs que les deux parties (l'administration et le membre du personnel) peuvent déterminer avec précision.

Résultat

Dossier renvoyée

Texte Supplémentaire du Résultat

N / A

Applicants/Appellants

Najway Yusef, Imad El Manasri, Rabie Abdulghani

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2020-1468

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jan 2023

President Judge

Juge Sandhu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Notification

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.10
- Article 2.5
- Article 4
- Article 5

Jugements Connexes

2020-UNAT-1019

2010-UNAT-051

2010-UNAT-058

2012-UNAT-273

2014-UNAT-406

2015-UNAT-588

2021-UNAT-1107

2010-UNAT-030